



Paris, le 8 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Réaction du CNOSF aux annonces du CIO** **concernant le CNO russe**

Alors que la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine se poursuit et que ses conséquences continuent de peser lourdement, **le Comité exécutif du CIO a décidé, ce mardi 7 juillet, de lever, à titre provisoire, la suspension du Comité olympique russe** et de laisser aux fédérations internationales le choix d'autoriser ou non la participation d'athlètes russes.

Le CNOSF comprend et soutient la volonté du CIO de préserver le **droit fondamental des athlètes à concourir et le principe selon lequel ils ne doivent pas être tenus pour responsables des décisions de leur gouvernement**. Il prend également acte des garanties maintenues par le CIO, notamment la recommandation de ne permettre un retour complet qu'à l'issue d'une période de transition accompagnée d'**un système de contrôles antidopage crédible et indépendant**.

Pour autant, la Charte olympique prévoit que les Comités Nationaux Olympiques ne fondent pas la sélection des athlètes sur leurs seules performances sportives, **mais également sur leur aptitude à incarner, défendre et promouvoir, par le sport, une société pacifique**.

Dans le contexte actuel, le CNOSF s'interroge, dans le cas de la Russie, sur **la manière dont va être assuré le respect de ce principe**. Comment en effet attendre du CNO russe qu'il soit garant de l'exigence, inscrite dans la Charte olympique, de sélectionner des sportifs appelés à être des modèles au service des valeurs de paix portées par le mouvement olympique ?

Nous demeurons convaincus que toute participation d'athlètes russes ou biélorusses, même sous bannière neutre, doit faire l'objet d'un **suivi particulièrement rigoureux afin d'éviter toute instrumentalisation politique, militaire ou propagandiste du sport**.

CONTACT PRESSE

CNOSF

pressecnosf@cnosf.org – Tel : 01 40 78 28 78

